



SCHWEIZERISCHER BUNDES RAT
 CONSEIL FÉDÉRAL SUISSE
 CONSIGLIO FEDERALE SVIZZERO

Beschluss

2217

Décision

19 DEC. 1983

Decisione

Reconnaissance par la Suisse de l'Etat du Brunei -
 Etablissement de relations diplomatiques - Nomination
 de M. Otto GRITTI, comme Chargé d'affaires en pied.

Vu la proposition du DFAE du 29 novembre 1983

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est
 d é c i d é

- 1) Le principe de la reconnaissance par la Suisse du futur Etat du Brunei est admis.
- 2) Le Conseil fédéral charge le Département des affaires étrangères de préparer le message de félicitations qui sera adressé par le Président de la Confédération au Sultan du Brunei.
- 3) M. Klaus Jacobi, Ambassadeur, Délégué aux accords commerciaux, est nommé Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire en mission spéciale pour représenter le Conseil fédéral aux cérémonies d'indépendance du Brunei qui auront lieu le 23 février 1984. M. Jacobi sera à cette occasion accompagné de M. Otto Gritti, Chargé d'affaires en pied de Suisse à Singapour et Consul général de Suisse au Brunei.
- 4) Le Conseil fédéral autorise le Département des affaires étrangères à nouer avec le nouvel Etat du Brunei des relations diplomatiques.
- 5) Sous réserve de l'agrément du gouvernement du Brunei, M. Otto Gritti, 1925, de Rüti-St. Antönien/GR, Conseiller d'ambassade en 1ère classe de traitement, actuellement Chargé d'affaires en pied à Singapour, est nommé Chargé d'affaires en pied au Brunei, avec résidence à Singapour. Cette nomination ne modifiera pas le statut administratif de l'intéressé.
- 6) Le Département fédéral des affaires étrangères est chargé
 - a) de l'exécution de ces décisions
 - b) de solliciter l'agrément du gouvernement du Brunei
 - c) d'annoncer la nomination de M. Gritti après avoir reçu l'agrément
 - d) de communiquer à la chancellerie fédérale la date à laquelle les lettres de créance pourront être établies.

Pour extrait conforme
 Le secrétaire

Protokollauszug an:				
<input checked="" type="checkbox"/> ohne / <input type="checkbox"/> mit Beilage				
z.V.	z.K.	Dep.	Anz.	Akten
✓		EDA	10	-
		EDI		
		EJPD		
		EMD		
	✓	EFD	12	-
	✓	EVD	5	-
		EVED		
	✓	BK	1	-
	✓	EFK	2	-
	✓	Fin. Del.	2	-





EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT
FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

30

a.161.9
a.211
p.B. 15.11 (Brunei)

3003 Berne, le 29 novembre 1983

DistribuéeA u C o n s e i l f é d é r a lCONFIDENTIELLE

- Reconnaissance par la Suisse de l'Etat du Brunei -
Etablissement des relations diplomatiques
- Nomination de M. Otto GRITTI, comme Chargé d'affaires en pied

Situé sur la côte septentrionale de l'île de Borneo, le Brunei se compose de deux enclaves distinctes d'une superficie totale d'environ 5'765 km². Le territoire est entouré de toutes parts par la Malaisie et il est baigné au Nord par la mer de Chine méridionale. Sa capitale est Bandar Seri Begawan. La population compte environ 250'000 habitants, composée essentiellement de Malais (54 %) et de Chinois (26 %); elle est en majorité de religion musulmane. La langue officielle est le malais.

L'économie du Brunei repose presque entièrement sur ses importantes ressources de pétrole et de gaz naturel liquéfié qui représentent 98 % de la valeur totale des exportations. Les réserves de pétrole, dont la production moyenne a été volontairement limitée à 175'000 barils par jour en 1982, sont estimées actuellement à 2 milliards de barils, auxquels s'ajoutent 7 milliards de m³ de gaz naturel liquéfié. Le produit national brut par habitant s'est élevé en 1980 à 11'890 US\$, soit l'un des plus élevés de l'Asie du Sud-Est.

Les relations commerciales du Brunei sont essentiellement dirigées sur Singapour, qui absorbe plus de 80 % du trafic des personnes et des marchandises.

Protectorat britannique, disposant depuis 1971 d'une totale autonomie interne, le Brunei accédera à l'indépendance le 31 décembre 1983 avec la rétrocession au Sultanat par la Grande-Bretagne des compétences de défense et de politique étrangère, jusqu'à présent assumées par Londres.

Le Chef de l'Etat du Brunei sera l'actuel Sultan, Hassan al-Bolkiah Muizzaddin Waddaulah, âgé de 37 ans. La politique menée par ce dernier se caractérise par la stabilité qui règne sur le territoire. La richesse économique a permis l'établissement d'une société à caractère social dont bénéficie la population entière. La Grande-Bretagne et le Brunei ont d'ores et déjà manifesté leur intention de conserver des liens très étroits, sur la base desquels seront facilités les premiers pas du nouvel Etat. Le Brunei a également déclaré qu'il prévoyait d'adhérer à l'ASEAN (Association of South-East Asian Nations) ainsi qu'aux Nations Unies et au Commonwealth.

Les intérêts de la Suisse au Brunei sont essentiellement économiques. Bien qu'encore relativement modestes, nos exportations vers ce territoire ont enregistré un accroissement important au cours des deux dernières années, passant de fr. 755'000.- en 1980 à 1,4 mio en 1981 (+ 84 %) et 3,7 mio en 1982 (+ 169 %). Le potentiel économique du Brunei et sa situation financière saine laissent entrevoir d'intéressantes possibilités pour les entreprises suisses.

La reconnaissance d'un Etat devenu indépendant découle du principe de l'universalité de nos relations extérieures et s'inscrit dans une pratique constante de notre politique dans ce domaine. Il apparaît en conséquence opportun que le Conseil fédéral fasse connaître sa position au moyen d'un télégramme de félicitations.

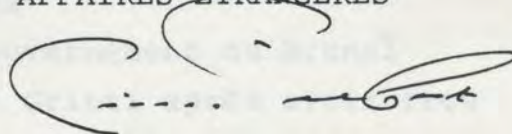
- 3 -

D'autre part, le Département, en accord avec le Département fédéral de l'économie publique, estime qu'il serait opportun que la Suisse prenne l'initiative de nouer des relations diplomatiques avec le Brunei, dès la date de son indépendance. Il apparaît en effet que le Brunei, en raison de son potentiel économique, se détache sensiblement d'autres micro-Etats qui ont récemment accédé à l'indépendance et avec lesquels il n'avait pas été jugé indispensable de nouer spontanément des relations diplomatiques. Le Département propose en conséquence de nommer le Chargé d'affaires en pied de Suisse à Singapour, actuellement M. Otto Gritti, également en tant que Chargé d'affaires en pied de Suisse au Brunei, avec résidence à Singapour.

Pour les mêmes raisons, il serait souhaitable que la Suisse soit représentée à un niveau adéquat aux cérémonies officielles d'indépendance qui se dérouleront le 23 février 1984 dans la capitale du Brunei.

Compte tenu de ce qui précède, le Département fédéral des affaires étrangères a l'honneur de suggérer au Conseil fédéral d'accepter le projet de décision ci-joint.

DEPARTEMENT FEDERAL DES
AFFAIRES ETRANGERES



Pierre Aubert

Conformément aux usages, les nominations doivent
demeurer confidentielles jusqu'à leur publication.

Extrait du procès-verbal (en 10 exemplaires) au Département fédéral des affaires étrangères pour exécution et aux autres départements pour leur information.